



Justificatif d'absence (urgent)

Par **nathg59**, le **15/02/2011** à **20:06**

Bonjour,

J'ai commencer un cdd le 9 février 2011 jusqu'au 18 mars 2011.

J'ai demandé si je pouvais m'absenter deux jours (le 16 février et le 25 février), pour raison médicale.(mon mari et moi avons des rendez- vous en vue de faire une FIV).

On m'a dit que je pouvais m'absenter et que ce serait soit des congés payés, soit des congés sans soldes car je viens juste d'arriver dans l'entreprise.

On m'a demander un justificatif, suis- je obligée de leur en fournir un ?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **15/02/2011** à **20:35**

Bonjour,

Je vous cpnseillerais de demander un accord écrit, sinon l'employeur peut vous demander de justifier une absence pour qu'elle ne soit pas injustifiée...